

## Le médecin pilote

**Le médecin pilote** est le pédiatre ou le médecin généraliste de l'enfant :

- Il coordonne l'action des différents professionnels, afin de proposer un accompagnement personnalisé et cohérent de l'enfant.
- Il anime les réunions de synthèse.
- Il s'engage à participer aux formations du réseau.
- Il peut se faire aider du médecin coordonnateur du réseau.

## L'équipe d'animation du Réseau

- **L'animatrice** planifie les réunions de synthèse, le recueil d'informations pour l'évaluation interne du réseau.
- **La secrétaire** assure l'accueil, la diffusion d'informations et le travail administratif.
- **Le médecin coordonnateur** s'assure de l'adéquation du projet de prise en charge d'un enfant avec les objectifs du réseau. Il est responsable du partage de l'information auprès des professionnels de santé en fonction de leur droit d'accès aux données. C'est une personne ressource dans le domaine du handicap chez l'enfant.
- **L'éducateur spécialisé** participe à l'accompagnement des enfants et de leur famille, en animant des groupes thérapeutiques pour les enfants et des groupes de parole pour les parents.

## Le Réseau de santé Anaïs, c'est aussi

- Un lieu d'accueil et d'information pour les parents et les professionnels
- Des groupes d'échanges entre parents avec partage d'expériences
- Des groupes d'échanges entre professionnels avec discussion de dossiers
- Des formations professionnelles pluridisciplinaires :  
- congrès, soirées et journées de formation sur un thème spécifique
- L'élaboration d'un "manuel d'accompagnement de l'enfant handicapé et de sa famille à l'usage des professionnels"
- Une banque de données médico-sociales sur le handicap chez l'enfant

**Tout professionnel ou parent intéressé peut recevoir les informations diffusées par le Réseau Anaïs et peut participer aux formations ou travaux de réflexion proposés.**

**La charte du Réseau de santé Anaïs est disponible sur simple demande.**

**La vie du réseau est animée par le groupe des acteurs professionnels et le groupe des parents membres de l'Association pour la Promotion du Réseau de santé Anaïs.**

### Association pour la Promotion du Réseau de santé Anaïs

Parc Héliopolis, porte C  
16 rue du Tour de l'Eau  
38400 Saint Martin d'Hères  
Tél. 04 76 25 19 69  
e-mail : apra@wanadoo.fr



## Le parcours de l'enfant au sein du RÉSEAU DE SANTÉ Anaïs

**Le Réseau de santé Anaïs propose aux professionnels de santé libéraux un support logistique leur permettant d'assurer l'accompagnement et les soins des enfants :**

- **présentant un handicap (quel que soit son type) ou un trouble du développement qui nécessite une prise en charge multiple et persistante dans le temps,**
- **non pris en charge au sein d'une structure spécialisée,**
- **domiciliés dans le département de l'Isère.**



**LIEU D'ACCUEIL ET D'INFORMATIONS MÉDICO-SOCIALES**

- Le médecin traitant
- Le professionnel libéral
- La PMI
- L'école
- La maternité
- Le CAMSP
- L'hôpital
- La structure de pédopsychiatrie

Les parents

Contacte l'équipe d'animation pour demande de renseignement ou d'informations, en vue d'un accueil dans le Réseau.

**DÉPISTAGE ÉVALUATION**

**Parcours de l'enfant**

Le médecin pilote :

- réalise une consultation spécifique,
- demande des bilans complémentaires.

Aux professionnels libéraux ou hospitaliers.

Au médecin scolaire ou au psychologue scolaire.

Ils adressent leur compte rendu au médecin pilote.

Le médecin pilote, après recueil des données présente ses conclusions aux parents, lors d'une deuxième consultation.

Le médecin pilote transmet ses conclusions au médecin coordonnateur qui vérifie l'adéquation de la prise en charge avec les objectifs du réseau.

**L'accompagnement des professionnels et des familles, par l'équipe animatrice du réseau**

Le Médecin coordonnateur vérifie l'adéquation de la prise en charge avec les objectifs du réseau.

**FORMALISATION DE L'ENTRÉE DANS LE RÉSEAU**

L'état de l'enfant ne justifie pas de prise en charge par le Réseau Anaïs.

Le médecin pilote propose l'accueil de l'enfant au sein du Réseau :

- il remplit le dossier médical,
- il signe la charte.

Le médecin coordonnateur :

- reçoit le dossier médical
- remet aux parents un dossier administratif
- adresse aux différents professionnels de santé de l'enfant et aux parents, les chartes à remplir et signer.

Lorsque le dossier est complet, l'animatrice planifie la première réunion de synthèse avec les parents et les différents professionnels de santé de l'enfant.

**LE SUIVI**

Le médecin pilote rédige un compte-rendu de son évaluation. Il remplit le dossier d'orientation de la Maison De l'Autonomie, si une prise en charge spécialisée est nécessaire.

Les réunions de synthèse sont animées par le médecin pilote. Chaque professionnel présente les résultats de son observation et ses propositions de prise en charge.

Sont définis :

- les objectifs thérapeutique et éducatif,
- les stratégies d'accompagnement,
- l'évolution par rapport aux objectifs visés,
- le rythme des réunions.

Si une rencontre a lieu en structure d'accueil ou à l'école, le médecin pilote et les professionnels concernés y participent.

L'équipe d'animation :

- organise les réunions de synthèse,
- alimente le dossier informatisé de l'enfant.

**SORTIE DU RÉSEAU**

Le médecin pilote programme la sortie du Réseau si :

- l'état de l'enfant justifie un autre mode de prise en charge,
- l'état de l'enfant ne justifie plus sa prise en charge au sein du Réseau Anaïs,
- les critères d'accueil ne sont plus remplis : âge, changement de domicile, non respect de la charte,...

L'équipe d'animation reçoit le bilan de sortie.